

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2025

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2028)

Adopté

N° CE24

AMENDEMENT

présenté par
M. Naillet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la détermination »

les mots :

« au plafonnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.